

PROCES VERBAL DU 06 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le SIX JUILLET à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 29 juin 2017

Présents : MM DAURIAN B, MISTLER JM, BARBE C, PLANTON M,
MMES LAFARGUE J, LALANE S, SERES A,

Absents excusés : LESBEGUERIE T, PLATON M, PORTES JM, BEZIADE S, DARCOS ML, RAIMAUT V ,

Procuration : DARCOS ML à DUPIOL JC, BEZIADE S à SERES A, PLATON M à DAURIAN B.

Absent : DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : Mme LALANE Sylvie ;

M le maire donne la cause de report des travaux de la salle des fêtes pour l'année 2018 : le financement de la DETR n'a pas été accordé pour 2017. La demande sera de nouveau repositionnée sur le budget de 2018, et devrait être positive. Seule la sollicitation faite auprès de la réserve parlementaire est accordée pour un montant de 5000 €.

M ARQUEY, invité à la réunion, rappelle les souhaits émis en 2011 par les élus pour ce projet :

- création d'un emplacement pour le stockage de matériel
- revoir l'emplacement de la scène
- mettre les toilettes aux normes

L'APS présentée prévoit la mise aux normes des sanitaires, une petite extension de la salle, un plan incliné, le marquage au sol.

Il explique le choix de changement des carreaux du sol : il s'agit d'uniformiser les lieux, ce qui implique un coût supplémentaire.

La toiture est prise en compte.

Il explique que le chiffrage a été optimisé pour les demandes financières. Le coût définitif devrait être inférieur.

M MISTLER prend la parole et explique sa position :

Le manque de subventions et un coût des travaux trop élevé l'ont amené à des questionnements quant à sa réalisation. Le coût des travaux avoisine le montant d'un budget annuel de la commune et, sans aide, il n'apparaît pas réalisable.

Il a étudié un projet qu'il présente aux élus :

Il planterait une véranda côté placette d'une superficie plus importante qui permettrait de répondre aux critères de rangement. Il propose de reporter les accès sans toucher aux pentes actuelles, et de mettre un toit plat. Il pense que ce projet serait moins onéreux. Il ne souhaite pas revoir les sanitaires.

M ARQUEY prend la parole et indique que, depuis la réglementation de 2017, les sanitaires doivent être aux normes.

M ARQUEY après avoir pris connaissance du projet proposé par M MISTLER,

indique que la réalisation est plus complexe sur le terrain. La structure telle qu'elle est présentée dans le projet de M MISTLER doit être portée par une structure supplémentaire et la hauteur n'est pas suffisante (2m).

De plus cette construction ne correspond pas aux attentes des Bâtiments de France.

M MISTLER demande si la scène est amovible et dans quel sens elle doit être installée.

M DAURIAN répond qu'il n'y a qu'un bout de scène fixe, et qu'une 2^{ème} partie sera extensible à la demande.

Dans tous les cas M ARQUEY précise que le projet définitif pourra être affiné.

Il termine en indiquant qu'il ne croit pas ce projet réalisable.

M ARQUEY ayant quitté la séance, M MISLTER constate que des arguments ont été donnés, mais qu'il veut toutefois, vérifier par lui-même la hauteur réelle qui, pour lui, est de 2.35 m. Il maintient qu'un projet avec une véranda serait réalisable.

Il est rassuré par l'annonce de M ARQUEY concernant une baisse du coût à la réalisation et pense qu'il a eu raison d'approfondir la réflexion sur le projet.

M LE MAIRE pose la question au conseil : Doit-on déposer le permis de construire ?

La réponse est positive parmi les membres présents à l'assemblée.

FIN DE LA SEANCE 20 H